"Saint Georges de Mons"
asbl

Dénomination : « Saint Georges de Mons » asbl
Forme juridique : asbl
Siège social : Région wallonne – B-7000 Mons – Hôtel de Ville de Mons – Grand-Place, 22
Numéro d'entreprise : 867.317.679

Concours « Le Doudou illustré » - Édition 2023

Concours annuel de création d'images mettant en scène
« Le Doudou/Ducasse rituelle de Mons »

Règlement

Concours lancé par l'asbl « Saint Georges de Mons »

1. Concours

Le lundi 16 janvier 2023, l'asbl « Saint Georges de Mons » (dont le siège social est situé : Région wallonne, B-7000 Mons, Hôtel de Ville de Mons, Grand-Place, 22) lance l'édition 2023 du concours annuel intitulé « Le Doudou illustré », en partenariat avec la Ville de Mons et Télé MB.

Le présent règlement décrit l'organisation de ce concours et en fixe les conditions de participation.

2. Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne physique relevant de la catégorie « Adultes et adolescents » (telle que définie ci-après) ainsi qu'à toute classe d'élèves de l'enseignement primaire et de 3e maternelle pour ce qui est de la catégorie « Enfants » (également telle que définie ci-après), à l'exclusion, pour ce qui est uniquement de la catégorie « Adultes et adolescents » :

- d'une part, du gagnant de la catégorie « Adultes et adolescents » de l'édition 2022 dudit concours ;
- d'autre part, des membres de l'asbl « Saint Georges de Mons », des membres du jury constitué dans le cadre du présent concours ainsi que de toute autre personne concernée par l'organisation de ce concours, en ce compris les membres de leur famille vivant sous le même toit et relevant de la catégorie « Adultes et adolescents ».

En effet, il est créé deux catégories : une catégorie réservée aux classes d'élèves de l'enseignement primaire et de 3e maternelle, soit la catégorie « Enfants » ; une catégorie réservée aux jeunes de l'enseignement de 1e secondaire et plus et aux adultes, soit la catégorie « Adultes et adolescents ».

Les mineurs d'âges sont ainsi admis à participer, à condition qu'ils aient préalablement obtenu de leurs parents (ou de la personne exerçant à leur égard l'autorité parentale) l'autorisation de le faire. Le fait pour un mineur d'âge de participer implique qu'il ait obtenu cette autorisation au préalable – tel que le prévoit le formulaire de participation. L'asbl « Saint Georges de Mons » se réserve le droit d'en demander la justification écrite (cf. le formulaire de participation) ainsi que de disqualifier tout mineur participant qui ne remplirait pas cette condition.

Les participants seront particulièrement attentifs au fait que les modalités de participation diffèrent d'une catégorie à l'autre, tel que précisé ci-après.

3. Thématique

L'asbl « Saint Georges de Mons » invite les participants qui remplissent les conditions de participation, à lui adresser un visuel « mettant en scène » la Ducasse rituelle de Mons.

Les participants trouveront en annexe 1 du présent règlement une description de ce qu'il faut entendre par Ducasse rituelle de Mons, dont les quatre moments forts ainsi identifiés sont : la Descente de la châsse des reliques de Madame sainte Waudru, la Procession du Car d'Or, la Montée du Car d'Or et le Combat dit Lumeçon.

Le visuel proposé doit comporter un lien évident avec la Ducasse rituelle de Mons (symboles, expressions, motifs, etc.).

4. Calendrier

- Lundi 16 janvier 2023 : lancement du concours.
- Mercredi 1e mars 2023, 15h00 : clôture de l'« appel à projets » ; le mercredi 1e mars 2023, 15h00, étant l'échéance ultime pour la remise des projets de visuels.
- Jeudi 2 mars 2023, en soirée : sélection du jury.
- Jeudi 9 mars 2023, 18h30 : vernissage de l'exposition (gratuite d'accès), présentée au musée du Doudou, des visuels sélectionnés par le jury et dès lors en lice, avec ouverture des votes du public ce soir-là, dès 19h00, tant sur le lieu d'exposition que via le site internet www.mons.be où les visuels dont question seront aussi présentés, les votes se clôturant le lundi 20 mars 2023, 18h00.
  Remarque : les visuels exposés au musée du Doudou le resteront au moins jusqu'au terme du Doudou 2023, soit au moins jusqu'au dimanche 11 juin 2023 ; ils resteront aussi en ligne sur www.mons.be au moins jusqu'à cette date ; toutefois, les votes (tant sur le lieu d'exposition que via www.mons.be) seront clôturés le lundi 20 mars 2023, 18h00.
- Peu avant le Doudou 2023 : présentation au public des visuels primés.

5. Participation et mode de sélection

Quelle que soit la catégorie

a) Toute candidature doit comporter les documents suivants :

- Le formulaire de participation adéquat (selon la catégorie à laquelle appartient le participant – cf. annexes 2 et 3 du présent règlement) et la/toute déclaration de consentement au traitement des données à caractère personnel (cf. annexe 4 du présent règlement), dûment complétés et signés. Ce formulaire et cette déclaration (avec le présent règlement, auquel ils sont annexés) sont notamment disponibles auprès de l'accueil de l'Hôtel de Ville de Mons, auprès de l'accueil de l'Office d'Informations Touristiques et Culturelles (O.I.T.C.) de Mons (visitMons), auprès du musée du Doudou ou encore sur le site internet www.mons.be. Ils peuvent aussi être obtenus (soit par e-mail, soit par voie postale) sur demande expresse en s'adressant au 065/40.51.85 ou encore par e-mail à l'adresse doudouillustre@ville.mons.be.
- Le projet de visuel, selon les modalités (format, support, quantité, original, copies, etc.) spécifiques à chaque catégorie (cf. ci-après).

b) Toute candidature (comportant les documents requis) doit être remise en mains propres à la cellule Lumeçon de la Ville de Mons (localisée à l'Hôtel de Ville de Mons, rue d'Enghien, 20-22 à B-7000 Mons, accessible à cet effet du lundi au vendredi – sauf jours fériés, de 8h30 à 18h00, exceptionnellement jusque 15h00 pour le jour de l'échéance ultime pour la remise des projets de visuels ; contact (conseillé au préalable, auprès de) : Joëlle WATTIER et Najima GHANOUN, 065/40.51.85, doudouillustre@ville.mons.be) et glissée dans une enveloppe scellée (à ne pas plier), adressée à l'asbl « Saint Georges de Mons » et comportant les mentions suivantes :

Asbl « Saint Georges de Mons »
Concours « Le Doudou illustré », édition 2023
À l'attention de l'Organe d'administration
Hôtel de Ville de Mons
Grand-Place, 22
B-7000 Mons

c) L'envoi des candidatures par voie postale est exclu, notamment vu les risques de détérioration du visuel proposé. Toute candidature qui serait ainsi adressée par voie postale ne sera pas prise en considération. Il en est de même pour toute candidature qui serait adressée via internet.

d) Toute candidature doit être rentrée au plus tard le mercredi 1e mars 2023 à 15h00. Au-delà de ce délai, aucune candidature ne sera prise en compte.

e) Toute candidature fera l'objet d'un accusé de réception, délivré au moment de sa remise en main propre.

f) Toute candidature incomplète ou non conforme ne sera pas prise en considération par le jury.

g) Toutes les techniques graphiques pour la création du visuel sont autorisées.

h) En vue de respecter l'anonymat lors de la sélection des visuels (ainsi que lors de l'exposition des visuels proposés au vote), **il est demandé aux participants de signer leur œuvre <u>uniquement</u> au dos du document**. Dès lors, tout visuel signé sur le recto du document sera exclu de la sélection.

i) Le visuel proposé ne peut porter atteinte aux lois et à la morale. Ainsi, tout visuel qui serait jugé illicite, nuisible, menaçant, harcelant, illégitime, vulgaire, obscène, portant atteinte à la vie privée d'une personne, raciste, xénophobe ou blâmable d'une autre manière sera exclu.

j) Les visuels seront soumis à un jury. Celui-ci aura pour mission de sélectionner quelque 10 à 30 visuels proposés (et validés) dans le cadre de la catégorie « Adultes et adolescents » et quelque 10 à 30 visuels proposés (et validés) dans le cadre de la catégorie « Enfants » (le jury se réservant la possibilité de sélectionner davantage ou moins de projets). Également, le jury sera amené à établir un classement des projets sélectionnés par ses soins pour chacune des deux catégories.

Les visuels retenus par ce jury seront ensuite soumis au vote du public à l'occasion de leur exposition présentée au musée du Doudou et de leur mise en ligne sur www.mons.be, dès le jeudi 9 mars 2023, 19h00, les votes se clôturant le lundi 20 mars 2023, 18h00 (remarque : le musée du Doudou étant fermé le lundi, l'exposition ne sera pas accessible ce jour-là de la semaine ; toutefois, les votes via internet seront possibles les lundis 13 et 20 mars 2023). Les visuels de la catégorie « Adultes et adolescents » exposés seront des copies format A3 ; ceux de la catégorie « Enfants » seront des copies format A3 ou A4. Les possibilités de vote seront les suivantes : sur place (vote par le biais d'un bulletin papier réservé à cet effet, à déposer au sein d'une urne réservée à cet effet) et via le site internet www.mons.be.

Pour rappel : bien que l'exposition des projets en lice se tienne du jeudi 9 mars 2023 au dimanche 11 juin 2023 minimum, et que ces mêmes projets resteront en ligne durant cette même période, les votes du public seront clôturés le lundi 20 mars 2023, 18h00 ; l'exposition même, quant à elle, restera accessible gratuitement.

Le classement final de ces projets sera établi selon les modalités suivantes : le classement du jury interviendra dans le classement final à concurrence de 50 % et celui du public également à concurrence de 50 % (le projet classé finalement en première position au sein de chaque catégorie sera donc celui ayant obtenu, de la sorte, le meilleur classement – et ainsi de suite pour les projets occupant les positions suivantes). En cas de partage, la voix du président du jury sera prépondérante et déterminante (celui-ci pouvant notamment décider de maintenir tout ex-aequo). Toute décision tant du président du jury que du jury même et notamment la sélection opérée par ce dernier, sera sans appel.

Le jury sera notamment composé de représentants de l'asbl « Saint Georges de Mons », de représentants des partenaires du concours, de représentants des organisateurs de la Ducasse rituelle de Mons et de spécialistes en arts plastiques et visuels.

Quelle que soit la catégorie, il sera demandé au jury d'estimer les projets notamment en fonction de leur potentiel propre de communication. Pour ce qui est des visuels relevant de la catégorie « Adultes et adolescents », il sera demandé au jury de porter une attention toute particulière quant au fait que la création soit « déclinable » sur une affiche.

k) Les projets non sélectionnés ainsi que les projets non primés ne seront pas retournés aux participants. Toutefois, ceux-ci seront libres d'en reprendre possession en se rendant, dès le lundi 19 juin 2023, à la cellule Lumeçon de la Ville de Mons (cf. contact préalable conseillé, localisation, jours et heures d'accessibilité au point b) ci-avant).

Catégorie « Adultes et adolescents » (outre les dispositions figurant ci-avant)

l) **<u>La catégorie « Adultes et adolescents » est réservée aux jeunes de l'enseignement de 1e secondaire et plus et aux adultes</u>.**

m) **Une seule et unique participation par concurrent est admise (chaque participant ne pouvant donc proposer qu'un seul visuel) et tout projet ne peut avoir qu'un seul et unique auteur.**

n) Le participant doit remettre son projet de visuel même selon les **modalités** suivantes :

- Remise de l'original 2D, format A3 maximum, signé uniquement au verso du document ; celui-ci sera conservé en les locaux de la Ville de Mons, cette disposition ayant pour but de s'assurer qu'il s'agit bien d'une œuvre originale créée par le concurrent.
- Remise d'une copie papier 2D, format A3, destinée, si nécessaire, à l'exposition des visuels sélectionnés par le jury (cf. point 5, j) ci-avant).
- Remise de copies numériques (PDF imprimable avec bords perdus / CMJN / min 300 dpi / A3 et PNG et JPEG / RVB / 72 dpi), destinées notamment et si nécessaire, à la mise en ligne des visuels sélectionnés par le jury (cf. point 5, j) ci-avant).
- Le visuel proposé doit être exploitable en vue d'une impression sur une affiche. En effet, le visuel primé et donc classé en première position (selon les modalités indiquées au point 5, j) ci-avant) dans le cadre de cette catégorie, deviendra l'image officielle du Doudou 2023 et sera utilisé pour la création de l'affiche officielle du Doudou 2023 (proposée à la vente ou non). Aussi, l'asbl « Saint Georges de Mons » se réserve le droit :
  - d'utiliser ce même visuel pour la réalisation de tout support ou produit de son choix qu'elle décidera de concrétiser (et de proposer à la vente ou non) et de rehausser de ce visuel ;
  - de reproduire ce même visuel sur tout support de la couleur de son choix, en ce compris de couleur différente de la couleur de fond ou d'arrière-plan du visuel primé – l'asbl « Saint Georges de Mons » se réservant donc le droit de choisir elle-même la couleur de fond de son choix selon le support à réaliser ;
  - de faire retravailler ce même visuel par un graphiste en vue de sa « déclinaison » harmonieuse sur les supports et produits que ladite asbl réalisera ou fera réaliser.

  De même, ce visuel officiel sera susceptible de rehausser tout support réalisé par les partenaires du présent concours, toutefois avec obligatoirement l'accord préalable de l'asbl « Saint Georges de Mons » (le visuel dont question étant à nouveau susceptible de figurer sur une couleur de fond autre que celle initialement proposée par l'auteur et d'être retravaillé par un graphiste).
- Aucune couleur de fond ou d'arrière-plan n'est imposée pour les visuels proposés dans le cadre de la catégorie « Adultes et adolescents » du présent concours. Néanmoins, l'asbl « Saint Georges de Mons » se réserve le droit de reproduire le visuel officiel sur tout support de son choix de la couleur de son choix, dont notamment une couleur de fond autre que celle prévue par l'auteur du visuel officiel.

Catégorie « Enfants » (outre les dispositions figurant ci-avant)

o) **La catégorie « Enfants » est réservée aux classes d'élèves de l'enseignement primaire et de 3e maternelle.**

Ainsi, cette catégorie est réservée au milieu scolaire ; la participation dans le cadre de cette catégorie ne peut dès lors pas se faire à titre privé, en dehors de l'activité scolaire.

La participation des écoles dans ce cadre doit se faire par classe, toute classe participante étant invitée à remettre un seul et unique projet pouvant avoir été réalisé par un ou plusieurs ou tous les élèves de la classe participante (le milieu scolaire étant invité à choisir lui-même, par exemple au terme d'un vote réalisé par les élèves, le visuel proposé par la classe).

Seule la classe dont le visuel sera classé en première position (selon les modalités indiquées au point 5, j) ci-avant)**, sera récompensée via un prix collectif** (un prix particulier étant toutefois prévu en plus au cas où le visuel gagnant aurait été réalisé par un seul élève de la classe – cf. points 6 et 7 ci-après).

p) La classe participante doit remettre son projet de visuel même selon les **modalités** suivantes :

- Remise de l'original 2D, format A3 maximum, signé uniquement au verso du document ; celui-ci sera conservé en les locaux de la Ville de Mons, cette disposition ayant pour but de s'assurer qu'il s'agit bien d'une œuvre originale créée par la classe concurrente. Toute copie papier et numérique nécessaire (des visuels de cette catégorie) sera réalisée par les organisateurs du présent concours.
- Le visuel primé de la classe gagnante et donc classé en première position (selon les modalités indiquées au point 5, j) ci-avant) dans le cadre de cette catégorie, sera reproduit sur les t-shirts offerts au petit public de la corde du Petit Lumeçon 2023. Aussi, l'asbl « Saint Georges de Mons » se réserve le droit :

- d'utiliser ce même visuel pour la réalisation de tout support ou produit de son choix qu'elle décidera de concrétiser (et de proposer à la vente ou non) et de rehausser de ce visuel ;
- de reproduire ce même visuel sur tout support de la couleur de son choix, en ce compris de couleur différente de la couleur de fond ou d'arrière-plan du visuel primé – l'asbl « Saint Georges de Mons » se réservant donc le droit de choisir elle-même la couleur de fond de son choix selon le support à réaliser ;
- de faire retravailler ce même visuel par un graphiste en vue de sa « déclinaison » harmonieuse sur les supports et produits que ladite asbl réalisera ou fera réaliser.

De même, ce visuel sera susceptible de rehausser tout support réalisé par les partenaires du présent concours, toutefois avec obligatoirement l'accord préalable de l'asbl « Saint Georges de Mons » (le visuel dont question étant à nouveau susceptible de figurer sur une couleur de fond autre que celle initialement proposée par la classe auteure et d'être retravaillé par un graphiste).

- Aucune couleur de fond ou d'arrière-plan n'est imposée pour les visuels proposés dans le cadre de la catégorie « Enfants » du présent concours. Néanmoins, l'asbl « Saint Georges de Mons » se réserve le droit de reproduire le visuel primé et donc classé en première position au sein de cette catégorie sur tout support de son choix de la couleur de son choix, dont notamment une couleur de fond autre que celle du visuel gagnant.
- Tel que précisé ci-avant, la participation ne peut se faire que dans le cadre de l'activité scolaire (par classe), et donc en transitant par (tout « responsable » de) l'établissement scolaire qui se chargera alors de la transmission de tout projet de visuel proposé par toute classe d'élèves, à raison d'un seul et unique projet par classe pouvant avoir été réalisé par un ou plusieurs ou tous les élèves de la classe.

6. Lauréats

Catégorie « Adultes et adolescents »

Un seul lauréat sera primé, soit le participant dont le visuel aura été classé en première position (selon les modalités indiquées au point 5, j) ci-avant). Un seul et unique prix, le premier, sera donc décerné dans le cadre de cette catégorie.

Catégorie « Enfants »

Une seule classe lauréate sera primée, soit la classe participante dont le visuel unique qu'elle aura proposé aura été classé en première position (selon les modalités indiquées au point 5, j) ci-avant).

Le lauréat de la catégorie « Adultes et adolescents » et la direction de l'école de la classe lauréate de la catégorie « Enfants » en seront avertis par téléphone, au plus tard une semaine (calendrier) avant la date de présentation au public des visuels primés, ces lauréats étant tenus par la confidentialité jusqu'à la proclamation publique des projets primés. Excepté cette information préalable auprès des lauréats (ainsi qu'auprès des personnes directement concernées par l'organisation du présent concours, lesquelles sont également tenues à un devoir de confidentialité à tous égards), l'identité des projets primés (et donc de leurs auteurs) reste confidentielle jusqu'à leur date de présentation au public.

7. Prix

Catégorie « Adultes et adolescents »

Si le lauréat de cette catégorie est âgé de 18 ans minimum, il recevra alors 1000,00 €.
Si le lauréat de cette catégorie est âgé de moins de 18 ans, il recevra alors un chèque-cadeau d'une valeur de 1000,00 € pour l'acquisition de matériel(s), d'équipement(s) ou encore le financement d'activité(s) à vocation pédagogique, éducative, culturelle ou sportive.
Par ailleurs, seul le visuel du lauréat de cette catégorie deviendra l'image officielle du Doudou 2023 et sera utilisé notamment pour la création de l'affiche officielle du Doudou 2023, l'asbl « Saint Georges de Mons » se réservant le droit d'en rehausser tout support ou produit qu'elle déciderait de (faire) réaliser (et mettre en vente éventuellement), selon notamment les modalités indiquées au point 5, n) ci-avant. Aussi, ce visuel officiel sera susceptible de rehausser tout support réalisé par les partenaires du présent concours, selon notamment les modalités indiquées au point 5, n) ci-avant.

Catégorie « Enfants »

La classe lauréate recevra un chèque-cadeau d'une valeur de 1000,00 € pour l'acquisition de matériel(s), d'équipement(s) ou encore l'organisation d'activité(s) à vocation pédagogique, éducative, culturelle ou sportive, au bénéfice de tous les élèves de la classe concernée voire aussi des autres élèves de l'école concernée et tout en restant dans le champ de l'activité scolaire ; en plus, si le visuel gagnant a été réalisé par un seul élève de la classe gagnante, celui-ci recevra, à titre personnel, un chèque-cadeau d'une valeur de 200,00 € pour l'acquisition de matériel(s), d'équipement(s) ou encore le financement d'activité(s) à vocation pédagogique, éducative, culturelle ou sportive. Par ailleurs, le visuel de la classe gagnante sera reproduit sur les t-shirts de la corde du Petit Lumeçon 2023, l'asbl « Saint Georges de Mons » se réservant le droit d'en rehausser tout support ou produit qu'elle déciderait de (faire) réaliser (et mettre en vente éventuellement), selon notamment les modalités indiquées au point 5, p) ci-avant. Aussi, ce visuel sera susceptible de rehausser tout support réalisé par les partenaires du présent concours, selon notamment les modalités indiquées au point 5, p) ci-avant).

8. Propriété intellectuelle et droit à l'image

Chaque participant autorise à titre exclusif l'asbl « Saint Georges de Mons » ainsi que ses partenaires dans le cadre du présent concours à exploiter librement l'œuvre adressée et à procéder à des modifications raisonnables de l'œuvre telles que notamment son intégration dans une autre œuvre ainsi que la modification des couleurs, des contrastes, l'agrandissement, la réduction et toute autre modification nécessaire à l'adaptation de l'œuvre.

Le participant renonce à invoquer son droit moral en vue de s'opposer à ces modifications sauf s'il démontre que la modification en cause est préjudiciable à son honneur ou à sa réputation.

Chaque participant et ses ayants-droit renoncent à leurs droits patrimoniaux et autorisent ainsi l'exploitation exclusive et à titre gratuit de l'œuvre par l'asbl « Saint Georges de Mons » et ses partenaires.

Chaque participant accepte par anticipation toute reproduction complète ou partielle de son image, à titre gratuit, quel que soit le support.

Le participant accepte que le visuel puisse continuer à être utilisé sous différentes formes les années suivantes, selon les mêmes conditions.

9. Acceptation du présent règlement

La participation au présent concours implique l'adhésion sans réserve au présent règlement. Toute contestation quant à l'organisation du concours doit être adressée à l'attention de l'Organe d'administration de l'asbl « Saint Georges de Mons ».

10. Interprétation et lacune éventuelle du présent concours

Toute difficulté relative à l'interprétation du présent règlement ainsi qu'à tout cas non prévu par le présent règlement sera tranchée par l'Organe d'administration de l'asbl « Saint Georges de Mons ».

Tout renseignement concernant ce concours peut être obtenu en formant le 065/40.51.85 ou en adressant un e-mail à doudouillustre@ville.mons.be.

11. Limitation de la responsabilité des organisateurs du concours

L'asbl « Saint Georges de Mons » se réserve le droit de proroger, modifier ou annuler sans préavis le présent concours (dans toutes ses modalités) pour quelle que raison que ce soit.

12. Protection des données à caractère personnel

Le respect de la protection de la vie privée est une priorité pour l'asbl « Saint Georges de Mons ». Les données à caractère personnel réunies dans le cadre du présent concours seront traitées par l'asbl « Saint Georges de Mons » en tant que responsable du traitement. Ces données seront utilisées pour le déroulement et l'exécution du présent concours ; elles seront conservées le temps nécessaire pour

assurer la communication et la promotion de l'édition 2023 du concours ainsi que pour l'organisation d'événements ou de communications ultérieurs s'inscrivant dans le cadre de rétrospectives organisées autour dudit concours ou encore d'opérations de valorisation du patrimoine historique, culturel et artistique de Mons. L'asbl « Saint Georges de Mons » peut utiliser les données à caractère personnel des lauréats et des autres participants dans le cadre de la communication et de la promotion faites autour de ce concours et à toute autre fin décrite ci-avant et prévue dans le règlement du présent concours. L'asbl « Saint Georges de Mons » peut communiquer ces données aux autres partenaires de ce concours, également en vue de l'utilisation de ces données par ces derniers dans le cadre de la communication et de la promotion faites autour de ce concours et à toute autre fin décrite ci-avant et prévue dans le règlement du présent concours.

13. Exonération de responsabilité

Tout participant s'engage à fournir une œuvre intégralement originale et inédite. Le participant garantit à ce titre être le titulaire des droits d'auteur sur l'œuvre originale pour produire l'œuvre dans le cadre du concours avec toutes les conséquences qui s'y attachent (droit d'exploitation, droit de reproduction et de communication au public de l'œuvre). Le participant assume seul l'entière responsabilité à cet égard. Le non-respect de cette clause entraînera la disqualification immédiate du participant. S'il a reçu le prix, il sera contraint de le restituer.

Par ailleurs, tout participant déclare décharger l'asbl « Saint Georges de Mons » et ses partenaires dans le cadre du présent concours, de toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration ou d'utilisation illicite ou d'utilisation par toute personne physique ou morale autre que l'organisateur et les partenaires du présent concours et qui n'en aurait pas obtenu l'autorisation, des visuels réalisés dans ce cadre, en ce compris tout autre document remis à cette occasion (dont les copies souhaitées) de même que toute information communiquée dans le cadre du présent concours.

14. Droit applicable et tribunaux compétents

L'exécution du présent règlement est soumise à la loi belge. En cas de litige, seules les juridictions de l'arrondissement judiciaire du Hainaut, division de Mons, sont compétentes.

"Saint Georges de Mons"
asbl

Dénomination : « Saint Georges de Mons » asbl
Forme juridique : asbl
Siège social : Région wallonne – B-7000 Mons – Hôtel de Ville de Mons – Grand-Place, 22
Numéro d'entreprise : 867.317.679

Concours « Le Doudou illustré » - Édition 2023

ANNEXE 1

Le Doudou/Ducasse rituelle de Mons (thématique du concours) : définition

Concours lancé par l'asbl « Saint Georges de Mons »

Le Doudou/Ducasse rituelle de Mons

À Mons, le Doudou, c'est le nom populaire d'une semaine de grande liesse collective qui débute le week-end de la Trinité.

La Ducasse rituelle en constitue l'apogée. Ses origines remontent au XIVe siècle. Quatre moments forts la caractérisent.

- **La Descente de la châsse des reliques de Madame sainte Waudru**, fondatrice de la cité. Elle fait l'objet d'une émouvante cérémonie, le samedi soir, dans la collégiale qui porte son nom. À travers cette séance solennelle, le Doyen confie au Bourgmestre les reliques de la sainte afin de les processionner le lendemain dans les rues de la ville. Cette tradition est scellée par l'air du Doudou entonné avec ferveur par toute l'assistance. Cet air sera scandé tout au long des festivités.

- **La Procession**. Le dimanche matin, la châsse est posée sur un char d'apparat, le Car d'Or. C'est le coup d'envoi d'une journée chargée d'émotions et de joie. Quelque mille huit cents participants, répartis en une soixantaine de groupes, défilent en costumes d'époque. Ils reconstituent les confréries et les corporations qui, depuis le Moyen Âge, ont fait la richesse et la puissance de la capitale hainuyère. Attelé de six robustes chevaux de trait, le Car d'Or attirera tous les regards au cours de son périple dans la cité.

- **La Montée du Car d'Or**. À la fin du parcours de la Procession, le public se rassemble massivement derrière le Car d'Or. Dans l'enthousiasme général, des milliers de mains hissent alors l'attelage au sommet du raidillon pavé qui longe la collégiale. L'enjeu est d'importance : la légende dit que le Car d'Or doit gravir d'un seul élan la rampe pour éviter le malheur à la ville. La Montée ne dure qu'une vingtaine de secondes. Elle est à ce point intense, qu'elle se ponctue dans une vibrante clameur du public.

- **Le Combat appelé « Lumeçon »**. Les reliques de sainte Waudru ont à peine regagné la collégiale que, déjà, Saint-Georges se prépare à affronter le Dragon. Il est accompagné des personnages du Lumeçon : Diables et Chin-Chins, Hommes Blancs et Hommes de Feuilles, Pompiers, Policiers en casques blancs ou bleus. Il est environ 12h30. Les acteurs du Combat entament alors la descente triomphante de la collégiale vers la grand-place (appelée la « Descente de la rue des Clercs »).
Face à l'hôtel de ville, des milliers de personnes se sont déjà amassées. Elles sont avides d'arracher le crin porte-bonheur qui termine la queue « d'el biète », le Dragon.
Arrivé au cœur de la place, Saint-Georges, entouré des personnages du Jeu, combat le Dragon (d'abord à la lance et au sabre ; finalement au pistolet). Ce sera une demi-heure d'intense exaltation rythmée par le son frénétique du « Doudou ».
Le Dragon est enfin terrassé par Saint-Georges d'un dernier coup de pistolet. L'ensemble des personnages du Lumeçon rentre dans la cour de l'hôtel de ville. La foule enthousiaste, quant à elle, scande « Et les Montois ne périront pas ! ».
Le destin de la cité est pérennisé. La fête peut continuer !

Extrait de la publication « Le Doudou/Ducasse rituelle de Mons », Mons, 2005

"Saint Georges de Mons"
asbl

Dénomination : « Saint Georges de Mons » asbl
Forme juridique : asbl
Siège social : Région wallonne – B-7000 Mons – Hôtel de Ville de Mons – Grand-Place, 22
Numéro d'entreprise : 867.317.679

Concours « Le Doudou illustré » - Édition 2023

ANNEXE 2
Catégorie « Adultes et adolescents »
(réservée aux jeunes de l'enseignement de 1e secondaire et plus et aux adultes)

Formulaire de participation

Concours lancé par l'asbl « Saint Georges de Mons »

1. Données concernant le participant

Nom et prénom(s) : .....

Date de naissance : .....**Âge** : .....

Adresse postale : .....

Téléphone et Gsm : .....

Adresse e-mail : .....

Titre éventuel du visuel : .....

Je soussigné(e) déclare autoriser l'asbl « Saint Georges de Mons » à (faire) enregistrer et à utiliser les prises de vues de quelque nature qu'elles soient où je figure(rais) et sur lesquelles j'accepte de pouvoir être identifié(e) ; ces prises de vues peuvent être réalisées à l'occasion de ma participation dans le cadre du présent concours, à des fins de communication et de promotion de ce dernier ainsi que dans le cadre d'événements ou de communications ultérieurs s'inscrivant dans le cadre de rétrospectives organisées autour dudit concours ou encore d'opérations de valorisation du patrimoine historique, culturel et artistique de Mons, à l'exclusion de toute forme de marketing direct.

Signature du participant (précédée de la mention « Lu et approuvé »), lieu, date :

.....

2. Rubrique à compléter uniquement si le participant a moins de 18 ans

Déclaration des parents du participant ou de l'adulte exerçant l'autorité parentale à l'égard du participant

Nous soussignés/Je soussigné(e)……...,

déclarons/déclare :

- **avoir pris connaissance du règlement de l'édition 2023 du concours « Le Doudou illustré », y adhérer et en accepter tous les termes** ;

"Saint Georges de Mons" asbl MONS TÉLÉMB

- **autoriser[1]……, ci-dénommé le participant, à participer à l'édition 2023 de ce concours et sous ces conditions** ;

- **que sont joints au présent formulaire, dûment complété, signé et daté** :
  - **la déclaration de consentement au traitement des données à caractère personnel du participant ci-concerné, dûment complétée, signée et datée** ;
  - **le visuel original 2D format A3 maximum, signé uniquement au verso, proposé par le participant ci-concerné pour le concours dont question, ainsi qu'une copie papier 2D format A3 et les copies numériques de ce visuel** ;

- **décharger l'asbl « Saint Georges de Mons » et ses partenaires dans le cadre du présent concours, de toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration ou d'utilisation illicite ou d'utilisation par toute personne physique ou morale autre que l'organisateur et les partenaires du présent concours et qui n'en aurait pas obtenu l'autorisation, du visuel original et de ses copies ci-joints ainsi que de tout autre document remis ou de toute information communiquée dans le cadre du présent concours** ;

- **renoncer aux droits patrimoniaux sur l'œuvre ci-proposée** ;

- **autoriser l'asbl « Saint Georges de Mons » à (faire) enregistrer et à utiliser les prises de vues de quelque nature qu'elles soient où le participant ci-concerné figure(rait) et sur lesquelles il accepte de pouvoir être identifié ; ces prises de vues peuvent être réalisées à l'occasion de sa participation dans le cadre du présent concours, à des fins de communication et de promotion de ce dernier ainsi que dans le cadre d'événements ou de communications ultérieurs s'inscrivant dans le cadre de rétrospectives organisées autour dudit concours ou encore d'opérations de valorisation du patrimoine historique, culturel et artistique de Mons, à l'exclusion de toute forme de marketing direct**.

Signature des parents ou de l'adulte exerçant l'autorité parentale (précédée de la mention « Lu et approuvé »), lieu, date :

……

3. RUBRIQUE À COMPLÉTER SI LE PARTICIPANT A 18 ANS ET PLUS

Je soussigné(e), déclare :

- **avoir pris connaissance du règlement de l'édition 2023 du concours « Le Doudou illustré », y adhérer et en accepter tous les termes** ;

- **joindre au présent formulaire, dûment complété, signé et daté** :
  - **la déclaration de consentement au traitement des données à caractère personnel me concernant, dûment complétée, datée et signée** ;
  - **le visuel original 2D format A3 maximum, signé uniquement au verso, que je propose pour le concours dont question, ainsi qu'une copie papier 2D format A3 et les copies numériques de ce visuel** ;

- **décharger l'asbl « Saint Georges de Mons » et ses partenaires dans le cadre du présent concours, de toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration ou d'utilisation illicite ou d'utilisation par toute personne physique ou morale autre que l'organisateur et les partenaires du présent concours et qui n'en aurait pas obtenu l'autorisation, du visuel original et de ses copies ci-joints ainsi que de tout autre document remis, produit ou de toute information communiquée dans le cadre du présent concours** ;

- **renoncer aux droits patrimoniaux sur l'œuvre ci-proposée** ;

[1] indiquer les nom et prénom du participant

- **autoriser l'asbl « Saint Georges de Mons » à (faire) enregistrer et à utiliser les prises de vues de quelque nature qu'elles soient où je figure(rais) et sur lesquelles j'accepte de pouvoir être identifié ; ces prises de vues peuvent être réalisées à l'occasion de ma participation dans le cadre du présent concours, à des fins de communication et de promotion de ce dernier ainsi que dans le cadre d'événements ou de communications ultérieurs s'inscrivant dans le cadre de rétrospectives organisées autour dudit concours ou encore d'opérations de valorisation du patrimoine historique, culturel et artistique de Mons, à l'exclusion de toute forme de marketing direct**.

Signature du participant (précédée de la mention « Lu et approuvé »), lieu, date :

……

"Saint Georges de Mons"
asbl

Dénomination : « Saint Georges de Mons » asbl
Forme juridique : asbl
Siège social : Région wallonne – B-7000 Mons – Hôtel de Ville de Mons – Grand-Place, 22
Numéro d'entreprise : 867.317.679

Concours « Le Doudou illustré » - Édition 2023

ANNEXE 3
Catégorie « Enfants »
(réservée aux classes d'élèves de l'enseignement primaire et de 3e maternelle)

Formulaire de participation

Concours lancé par l'asbl « Saint Georges de Mons »

1. DONNÉES CONCERNANT LA CLASSE PARTICIPANTE

Dénomination et adresse postale de l'établissement scolaire : .....

.....

.....

Classe participante, nombre d'élèves et enseignant titulaire[1] : .....

.....

.....

Nom, prénom, qualité, tél., gsm et adresse e-mail de la personne de contact (de la direction ou du corps enseignant) : .....

.....

.....

Titre éventuel du visuel : .....

2. RUBRIQUE À COMPLÉTER PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Je soussigné(e)……,

déclare :

- **avoir pris connaissance du règlement de l'édition 2023 du concours « Le Doudou illustré », y adhérer et en accepter tous les termes** ;
- **avoir reçu l'accord écrit des parents (ou de l'adulte exerçant l'autorité parentale à l'égard) des enfants de la classe ci-concernée participant à l'édition 2023 de ce concours, quant à cette participation sous les conditions fixées dans le cadre du présent concours** ;

[1] indiquer l'année, le nombre d'élèves et le nom de l'enseignant titulaire de la classe

- **que sont joints au présent formulaire, dûment complété, signé et daté** :
  - **la déclaration de consentement au traitement des données à caractère personnel de tout élève identifié individuellement (et dont des données personnelles sont ici communiquées) via la présente participation, dûment complétée, datée et signée ;**
  - **le visuel original 2D format A3 maximum, signé uniquement au verso par son ou ses auteurs, proposé par la classe participante ci-concernée pour le concours dont question** ;

- **que le visuel ci-proposé a été réalisé par**[1] .....

  .....

  ..... ;

- **décharger l'asbl « Saint Georges de Mons » et ses partenaires dans le cadre du présent concours, de toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration ou d'utilisation illicite ou d'utilisation par toute personne physique ou morale autre que l'organisateur et les partenaires du présent concours et qui n'en aurait pas obtenu l'autorisation, du visuel original proposé par la classe participante ci-concernée pour le concours dont question ainsi que de tout autre document remis, produit ou de toute information communiquée dans le cadre du présent concours** ;

- **renoncer aux droits patrimoniaux sur l'œuvre ci-proposée** ;

- **avoir reçu l'accord écrit des parents (ou de l'adulte exerçant l'autorité parentale à l'égard) des enfants de la classe ci-concernée participant à l'édition 2023 de ce concours, autorisant l'asbl « Saint Georges de Mons » à (faire) enregistrer et à utiliser les prises de vues de quelque nature qu'elles soient où leur(s) enfant(s), élève(s) de la classe participante ci-concernée, figure(nt)(figurerai(en)t et sur lesquelles lui-même(eux-mêmes) ainsi que ses(leurs) parents ou l'adulte exerçant l'autorité parentale à son(leur) égard acceptent que l'élève soit identifié ; ces prises de vues peuvent être réalisées à l'occasion de la participation de la classe participante ci-concernée dans le cadre du présent concours, à des fins de communication et de promotion de ce dernier ainsi que dans le cadre d'événements ou de communications ultérieurs s'inscrivant dans le cadre de rétrospectives organisées autour dudit concours ou encore d'opérations de valorisation du patrimoine historique, culturel et artistique de Mons, à l'exclusion de toute forme de marketing direct**.

Signature du représentant de l'établissement scolaire (précédée de la mention « Lu et approuvé »), lieu, date :

.....

.....

[1] indiquer si le visuel a été réalisé par un ou plusieurs ou tous les élèves de la classe ; si le visuel a été réalisé par un seul élève de la classe, préciser son identité (seule l'identité de cet élève doit être précisée)

"Saint Georges de Mons"
asbl

Dénomination : « Saint Georges de Mons » asbl
Forme juridique : asbl
Siège social : Région wallonne – B-7000 Mons – Hôtel de Ville de Mons – Grand-Place, 22
Numéro d'entreprise : 867.317.679

Concours « Le Doudou illustré » - Édition 2023

ANNEXE 4

Déclaration de consentement au traitement des données à caractère personnel

Document à joindre au formulaire de participation
par tout participant de la catégorie « Adultes et adolescents »
ainsi que
par/pour tout élève identifié individuellement (et dont des données personnelles sont communiquées) via la participation de sa classe

Concours lancé par l'asbl « Saint Georges de Mons »

RESPONSABLE DU TRAITEMENT DE VOS DONNÉES

L'asbl « Saint Georges de Mons », Hôtel de Ville de Mons, Grand-Place, 22, B-7000 Mons ; téléphone : 065/40.51.85 - e-mail : doudouillustre@ville.mons.be

LES TRAITEMENTS DE VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Le respect de votre vie privée est une priorité pour l'asbl « Saint Georges de Mons ».

Nous sommes conscients et attentifs à votre droit d'être informés sur la manière dont seront traitées les données et les informations susceptibles de vous identifier personnellement, comme vos noms, prénoms, adresse, date de naissance, numéro de téléphone, adresse e-mail, etc., que vous êtes susceptibles de fournir à l'asbl « Saint Georges de Mons ».

Les données à caractère personnel que vous nous fournissez ne sont conservées que moyennant votre accord explicite et informé dans les cas et selon les modalités décrites ci-après.

Les seules données auxquelles nous avons accès sont celles que vous nous communiquez volontairement en nous adressant un formulaire de participation complété dans le cadre de l'édition 2023 du concours « Le Doudou illustré » lancé par l'asbl « Saint Georges de Mons ».

Vos données seront collectées et traitées en conformité avec les législations en vigueur, principalement le Règlement Général européen du 27 avril 2016 sur la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) et la Loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Les données personnelles recueillies sur le formulaire de participation de l'édition 2023 du concours « Le Doudou illustré » lancé par l'asbl « Saint Georges de Mons » sont enregistrées dans un fichier informatisé et/ou un registre sécurisé spécifiquement prévu à cet effet par l'asbl « Saint Georges de Mons », pour le déroulement et l'exécution du présent concours ainsi que dans le cadre de la communication et de la promotion faites autour dudit concours.

Les données personnelles sont conservées le temps nécessaire pour assurer la bonne organisation, la communication et la promotion de l'édition 2023 du concours « Le Doudou illustré » ainsi que pour l'organisation d'événements ou de communications ultérieurs s'inscrivant dans le cadre de rétrospectives organisées autour dudit concours ou encore d'opérations de valorisation du patrimoine historique, culturel et artistique de Mons ; elles sont destinées à l'asbl « Saint Georges de Mons » en sa qualité d'organisatrice du présent concours, qui peut les communiquer aux autres partenaires de ce concours, aux fins décrites ci-avant et prévues dans le règlement dudit concours.

Lorsque vos données ne seront plus considérées par l'asbl « Saint Georges de Mons » comme étant nécessaires aux finalités décrites ci-avant, vos données seront automatiquement effacées.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016, vous pouvez à tout moment exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'asbl « Saint Georges de Mons » au 065/40.51.85 ou par e-mail à l'adresse doudouillustre@ville.mons.be.

DÉCLARATION DE CONSENTEMENT

Je soussigné(e) …… ;
(nom et prénom(s) de la personne concernée)

Ayant pris connaissance du règlement relatif à l'édition 2023 du concours « Le Doudou illustré » lancé par l'asbl « Saint Georges de Mons », en partenariat avec la Ville de Mons et Télé MB, ainsi que des modalités relatives à la gestion des données personnelles dans ce cadre ;

Accepte que mes données personnelles recueillies dans ce cadre soient traitées par ladite asbl et ses partenaires dans le cadre du présent concours, aux termes précisés ci-avant.

Je pourrai exercer mon droit d'accès, de rectification et d'effacement auprès de l'asbl « Saint Georges de Mons » (dont les coordonnées figurent ci-avant).

Fait à …….. **, le** ……

Signature de la personne concernée

……

Signature des parents ou de l'adulte exerçant l'autorité parentale dans l'hypothèse où la personne concernée est mineure d'âge

……

"Saint Georges de Mons" asbl

MONS

TÉLÉ MB